Koungheul

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Région de Kaffrine
Département de Koungheul
Arrondissement de Ida Mouride

COMMUNE DE IDA MOURIDE

PROTOCOLE D'ACCORD

_Entre les Soussignés

Le Maire de la commune de Ida Mouride, Monsieur Amath NDAO agissant au nom et pour le compte de la commune conformément aux dispositions législatives et réglementaires notamment :

- ✓ La loi 64-46 du 17 juin 1964 relatif au domaine national
- ✓ la loi 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités Locales modifié ;
- ✓ Le procès -verbal de délibération n° 06/2017 du conseil municipal de Ida Mouride en date du 11/09/2017,
- ✓ L'arrêté N°20/AIM/SP en date du 12 septembre 2017

Désigné sous le vocable "l'autorité locale", d'une part et Monsieur V R Uday Kumar Manager -Commercial de KEC International Limited agissant au nom et pour le compte de l'entreprise désigné dans ce qui suit sous le vocable "Affectataire", d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article premier : Objet du protocole

Il est affecté à l'entreprise KEC International Limited un terrain d'une superficie de 03 ha sis au village de Touba Gouye en face la route nationale n°01 à gauche en allant vers Tambacounda pour installation d'un dépôt.

Article2 : Durée du protocole

Le présent protocole prend effet à compter de la date d'approbation du procès -verbal de délibération par le Sous-préfet de l'Arrondissement de Ida Mouride et couvre une période de deux (02) ans. Le contrat est renouvelable pour un an après accord mutuel entre les parties liées à ce contrat avant un mois d'expiration du présent contrat.

Fait à Ida Mouride , le 12 Septembre 2017.

Le Maire

COMMUNE DE IDA MOURIDE
LE MAIRE

le 16/09/2017

Article 3 : Obligations du conseil municipal
Le conseil municipal de Ida Mouride mettra à la disposition de KEC International -Limited trois (03) hectares de terre sur le site identifié par cette dernière pour installation d'un dépôt.

Article 4 : Obligation de KEC International -Limited
-KEC International - Limited doit verser à la commune un montant forfaitaire de Deux millions (2 000 000) **francs CFA** pour deux (02) ans (Un million par un) payable avance Deux million (2 000 000) francs CFA. Représentant **les droits et taxes**, payables en espèces à la caisse du receveur municipal de Kaffrine sur présentation d'un ordre de recettes émis par le maire au nom du dit affectataire immédiatement après signature de ce protocole
-Elle doit privilégier la jeunesse de la commune de Ida Mouride dans le recrutement de la main-d'œuvre.
-A la fin des travaux au bout des trois ans, le terrain ainsi que les installations seront rétrocédés à la commune.

Article 5 : Activités permises

L'affectataire du terrain ne peut en aucune manière utiliser le site à d'autre fin outre que ceux fixé par la délibération du conseil municipal de Ida Mouride.

Article 6 : Révision du protocole

Le présent protocole, établi conformément aux dispositions législatives citées ci-dessus pourrait, à tout moment être révisée dans l'intérêt des deux parties par l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions législatives et réglementaires.

Article 7 : Résiliation du protocole

Le présent protocole pourra être résilié dans les conditions suivantes et sans préavis :
-En cas de violation constatée des dispositions de l'article 3 ci-dessus,

- De même un non versement des droits à date échue.

Article 8 : Litiges et contestations

Tout différend survenu dans le cadre de l'exécution ou de l'interprétation des dispositions du présent protocole fera au préalable l'objet d'un strict règlement à l'amiable entre les parties contractantes.

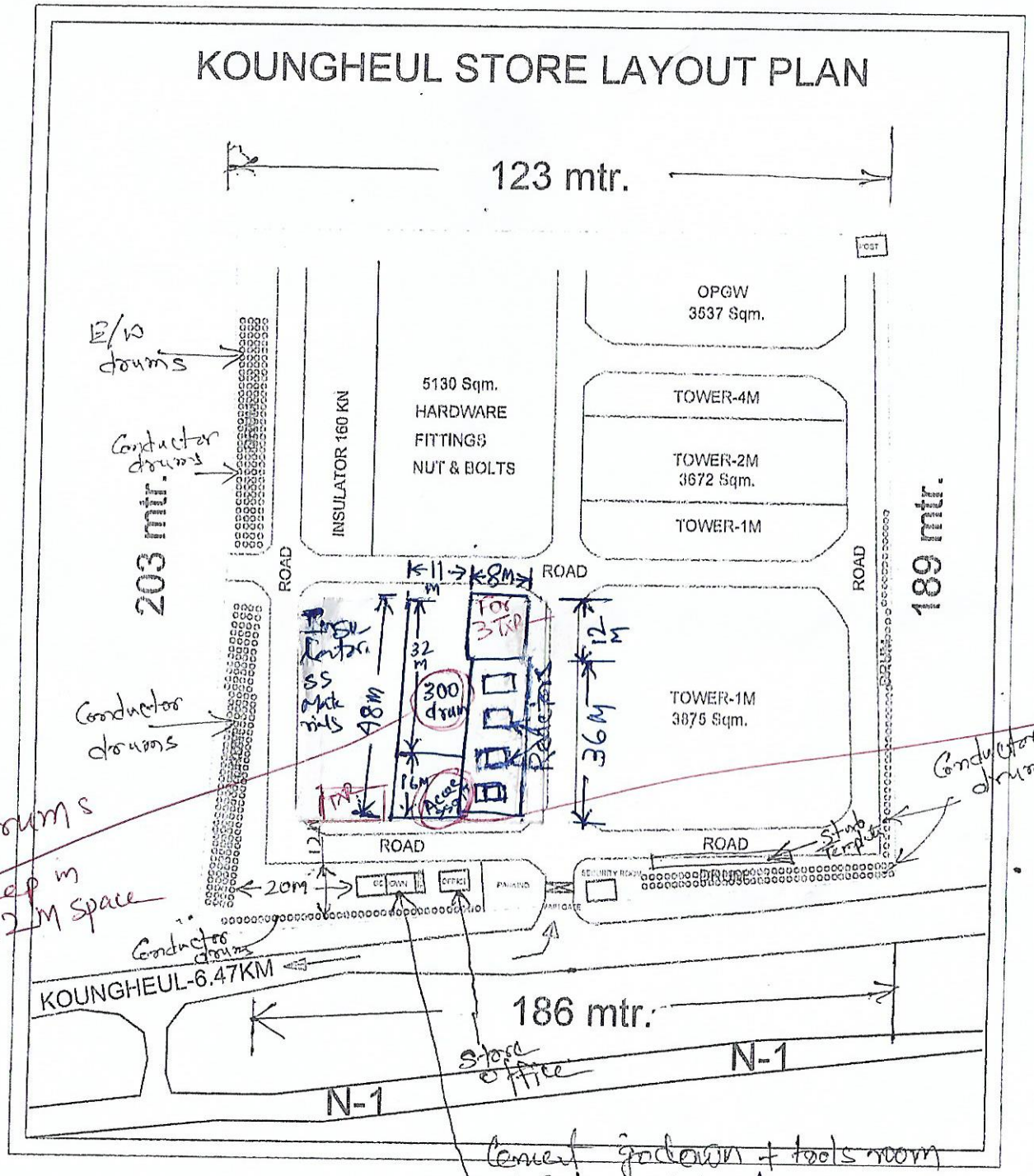
En cas de désaccord persistant, il sera soumis à l'arbitrage du Sous-préfet de l'Arrondissement de Ida Mouride.

Et seulement pour cause d'absence de compromis aux différents niveaux ci-dessus mentionnés, le contentieux sera soumis à l'appréciation de l'autorité judiciaire compétente en la matière au niveau de la circonscription administrative considérée.

L'Affectataire

Boter
5940695

KOUNGHEUL STORE LAYOUT PLAN



KEC INTERNATIONAL LTD, KOUNGHEUL STORE
24.11.2018



KEC INTERNATIONAL LTD, KOUNGHEUL
STORE 24.11.2018

KEC INTERNATIONAL LTD, KOUNGHEUL STORE
24.11.2018



KEC INTERNATIONAL LTD, KOUNGHEUL STORE
24.11.2018

KEC INTERNATIONAL LTD, KOUNGHEUL STORE
24.11.2018

KEC INTERNATIONAL LTD, KOUNGHEUL STORE
24.11.2018

KEC INTERNATIONAL LTD, KOUNGHEUL STORE 24.11.2018

KEC INTERNATIONAL LTD, KOUNGHEUL STORE,
24.11.2018

KEC INTERNATIONAL , KOUNGHEUL STORE
24.11.2018



KEC
KEC INTERNATIONAL LIMITED

This is the Required P.P.E. for this site!

YOUR LOGO HERE

Safety Helmet

Eye Protection

Protective Gloves

High Visibility Clothing

Laced Safety Footwear

NO EXCUSES

KEC
KEC INTERNATIONAL LIMITED

Protect Yourself At Work

Checklist :

- Wear Your Helmet
- Wear Your Ear Plug / Muff
- Wear Your Safety Glasses
- Wear Long Sleeve Shirt
- Wear Your Gloves
- Wear Long Pants
- Wear Your Safety Shoes

Ready? Now You Can Start Working


KEC
V142
DK 0527 BC
CRM

CLEANT AGENCY RPG

OMVG KEC

CONSULTANT INTERNATIONAL

AECOME LTD

STORE

YARD